



**Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation**

Monsieur Stéphane TRAVERT

Ministre

78 rue de Varenne

75349 Paris SP 07

Paris, le 27 juillet 2017

JEAN-CARLES GRELIER

DEPUTE DE LA 5EME
CIRCONSCRIPTION DE LA
SARTHE

**LOUIS-JEAN DE NICOLAÏ
JEAN PIERRE VOGEL**

SENATEURS DE LA
SARTHE

TRES SIGNALE

Objet : PAC ICHN

Monsieur Le Ministre,

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide du second pilier de la PAC constituant un levier essentiel pour le maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisées.

Intégrée dans les programmes de développement rural régionaux, elle en mobilise une part importante des crédits.

Or, dans la maquette budgétaire de la PAC 2014-2020, il semble effectivement que les crédits en faveur de l'ICHN aient été sous-évalués et qu'il manque 853 millions d'euros pour les années 2019 et 2020, à périmètre constant (la révision du zonage, pour ce qui concerne les zones défavorisées éligibles, serait repoussée à 2019).

Lors de la précédente période, 2014-2017, un transfert 3.3 % avait été effectué par la France entre le premier et le deuxième pilier.

Le Gouvernement doit notifier à Bruxelles avant le 1er août 2017 les transferts des crédits du pilier 1 vers le pilier 2 pour la période 2018-2020 et il semble que vous envisagiez un taux de transfert plus important que pour la précédente période.

En tant que parlementaires de la Sarthe, nous nous élevons contre cela et soutenons à ce titre la voix de nos agriculteurs qui ne souhaitent pas que cet ajustement obère à terme les aides directes du 1er pilier, alors qu'ils connaissent déjà un contexte économique extrêmement difficile.

Il nous semble essentiel de nous faire le relai du cri d'alarme de nos agriculteurs, qui s'indignent légitimement d'être retenus comme variable d'ajustement pour remplir les engagements de l'Etat à l'égard des zones défavorisées.

En tout état de cause, il semble qu'un transfert supérieur à celui des années précédentes ne sera de toute façon pas suffisant (1 % équivaut à 75 millions d'euros transférés).

Dans ces circonstances, nous sommes également particulièrement inquiets des mesures complémentaires qui pourraient être envisagées : diminution des montants unitaires, distinction des zones (zone de montagne, zone défavorisée)?

Aussi, au vu de ces éléments ainsi que de l'urgence actuelle, nous comptons sur un arbitrage de votre part qui ne sacrifie pas nos agriculteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Louis-Jean de NICOLAÏ
Sénateur-Maire

Jean Pierre VOGEL
Sénateur-Maire

Jean-Carles GRELIER
Député

Jean-Carles GRELIER

Sarthe : 119 rue de Malpalu - 72000 Le Mans – Téléphone : 02 43 75 69 01 – e-mail : jcgrelier.depute@gmail.com

Louis-Jean de NICOLAÏ

Sénat : 15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06 - Téléphone : 01 42 34 14 33- Fax : 01 42 34 15 64- e-mail : lj.de-nicolay@senat.fr

Sarthe : Mairie du Lude – Place François-de-Nicolaï – 72800 Le Lude – Téléphone : 02 43 94 60 04 - e-mail : alexa.fisseau@ville-lelude.fr

Jean-Pierre VOGEL

Sénat : 15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06 - Téléphone : 01 42 34 25 59 - e-mail : jp.vogel@senat.fr , jp-vogel@wanadoo.fr

Sarthe : Le Petit Noyer - 72110 Beaufay - Téléphone : 06 87 96 44 32